



BILAN DE LA CONCERTATION

**PROJET DE MODIFICATION N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

LA-QUEUE-EN-BRIE



Introduction

Par arrêté n° AP2024-001 du 12 janvier 2024, le Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Queue-en-Brie afin de :

- Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;
- Procéder à des ajustements réglementaires ;
- Rectifier des erreurs matérielles ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence ;

Compte tenu de son objet, la modification est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, c'est pourquoi Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a réalisé une évaluation environnementale intégrée à la notice de présentation du projet de dossier de modification.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, GPSEA a organisé une concertation avec le public dans le cadre de la procédure de modification de droit commun. La délibération n°CT2024.1/011-3 en date du 7 février 2024 a ainsi fixé les modalités de la concertation.

Il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation avant de procéder à l'enquête publique.

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et tire le bilan de la concertation.

1. Les modalités de la concertation

Par délibération du conseil de territoire n° CT2024.1/011-3 en date du 7 février 2024, GPSEA a fixé les modalités de concertation relatives à la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de La Queue-en-Brie.

Elles ont été définies comme suit :

- Parution d'un article sur les sites Internet de la commune de de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) (www.sudestavenir.fr) ;
- Mise à disposition du projet de modification et de registres destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - o De la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie, 12 Route de Brie, 94510 La Queue-en-Brie aux heures d'ouverture du service, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
 - o De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Mise à disposition du projet de modification sur les sites internet de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) (www.sudestavenir.fr) ainsi que sur le site de publication administrative suivant : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> ;
- Les observations du public pourront être adressées :
 - o Sur le registre ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> ;
 - o Par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr ;

2. Synthèse de la concertation mise en œuvre

GPSEA a permis au public d'accéder aux informations relatives au projet avant enquête publique et de pouvoir formuler d'éventuelles observations et propositions.

Pour mettre en œuvre cette concertation, différents outils ont été utilisés. En voici la synthèse :

2.1 Les annonces légales

Une annonce légale est parue le 20 janvier 2024 dans Le Parisien 94 n°24697 dans le but d'annoncer le lancement de la procédure de modification n°1.

Affaire Théo Prison avec sursis pour les trois policiers mis en cause
Chevilly-Larue Les sculptures de Notre-Dame sont restaurées ici
94
Sk. L'immense exploit de Cyprien Sarrazin
20% d'inflation en deux ans
LA FOLIE DES PRIX
Depuis janvier 2022, nous avons suivi l'évolution tarifaire de vingt produits de grande consommation. Notre panier a augmenté de 20,5%. Une hausse vertigineuse.
Sécheresse Les Pyrénées-Orientales, un désert français en plein hiver
Sony Angel Ces figurines font un carton

Extrait Le Parisien 94 n°24697 – 20 janvier 2024

X CARNET ÎLE-DE-FRANCE
Le Grand Parisien
Samedi 20 janvier 2024
Avis de Décès
M. Jean RANNOU
Mme Joëlle BEAUNE
M. Robert ROUSSIN
Mme Jeanne MIRAUCOURT
Mme Denise LAMY
Mme Martine MOREAU
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien
Rendez-vous sur odella.fr/leparisien
Le Parisien
Des formulaires dédiés pour une annonce simple
Choix d'une pagination payée au mot
Affichage en temps réel de votre annonce
 Paiement 100% sécurisé
La reproduction de nos petites annonces est interdite
ANNONCES 94 JUDICIAIRES ET LÉGALES
Pour acheter votre annonce en ligne sur leparisien.annonces-legales.fr
Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution
Plus de renseignements : 01 84 21 09 27

Une seconde annonce légale est parue le 13 février 2024 dans Le Parisien 94 n°24717 dans le but d'annoncer les modalités de la concertation.

Cérémonie JD 2024 La crainte de balcons trop chargés

Champigny L'abattage des platanes a commencé

94

Le Parisien

Votre supplément éco

Les entreprises face aux enjeux de la tech

Immigration LR tente un référendum

Politique 7-6

Hôpital, école, colos...
La menace des médecines parallèles

Reiki, kinésiologie, magnétisme... Ces disciplines, sans efficacité prouvée et propices aux dérives sectaires, infiltrent les lieux de soins ou d'éducation.

16 de Juin - P.214

Palmarès Les voitures les plus volées en 2023

Economie 7-8 et 9

DÈS CE SOIR EN AVANT-PREMIÈRE PART

BOB

THC INFO Diver

VIII ANNONCES 94 JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Grand Parisien
 Mercredi 13 février 2024

En France, les informations publiées dans le présent document ont été vérifiées par les services de la Direction départementale de l'Économie, de la Consommation et de l'Énergie (DDECE) de la Préfecture de la Région Île-de-France. Elles sont donc exactes et conformes à la législation en vigueur. Toute erreur ou omission est de nature à être considérée comme une faute de la part de l'auteur de l'annonce. Toute personne ayant connaissance de l'existence de fautes de ce genre est priée de les signaler à la DDECE de la Préfecture de la Région Île-de-France.

AVIS DIVERS

COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE
 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LEGER

COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE

COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES
 MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

COMMUNE D'ALFORTVILLE

MODALITES DE CONCERTATION

CONTACT COMMERCIAL : 01 84 21 09 27 leparisien.annonces-legales.fr

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe judiciaire et gratuite

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Extrait Le Parisien 94 n°24717 – 13 février 2024

ferrari publicité®

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne – 75001 Paris
 Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : agence@ferrari.fr Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : www.ferrari.fr

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

2.2 Les articles sur les sites internet

Des articles relatifs au projet de modification du PLU ont été mis en ligne sur les sites internet de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) (www.sudestavenir.fr) ainsi que sur différents supports de communication permettant aux habitants d'être informés de l'état d'avancement du projet de modification.

⇒ **SITE INTERNET DE GPSEA :**

The screenshot shows the website of Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). The header includes the logo and navigation menu with items: 'Notre territoire', 'Nos grands projets', 'Votre quotidien', and 'Travailler & entreprendre'. A search icon is also present. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Notre territoire > Compétences > Aménagement et développement > Plan Local d'Urbanisme > PLU La Queue-en-Brie'. The main heading is 'La Queue-en-Brie'. Below it, a red heading states 'Procédure en cours'. A bold sub-heading reads '• Modification de droit commun n°1 engagée le 12 janvier 2024'. The text explains that by arrêté n° AP2024-001 on 12 January 2024, a procedure for modifying the local urban plan was initiated. A list of objectives includes: allowing housing on the 'Chemin de la Montagne' site, regulatory adjustments, correcting material errors, and ensuring compatibility with SAGE Marne Confluence prescriptions. It further states that by délibération n° CT2024.1/011-3 on 7 February 2024, GPSEA fixed the consultation modalities. The consultation will be held from Thursday 11 July 2024 at 9h00 to Friday 13 September 2024 at 17h00. It lists the locations for public consultation: the commune website and GPSEA website; the urbanism department at the town hall (12 Rue de Brie, 94510 La Queue-en-Brie) on Monday (13h30-17h30) and Tuesday (8h30-12h00 and 13h30-17h30); and the legal department at GPSEA (14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil) on Monday (9h00-12h00 and 14h00-17h00) and Friday (9h00-12h00 and 14h00-17h00). The text concludes by stating that observations can be made on paper registers or via the digital register at <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> or by email at concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr.

Capture écran site internet GPSEA du 05/07/24



⇒ SITE INTERNET DE LA QUEUE-EN-BRIE :

La Queue-en-Brie
Le site des Caudaciens

Affichage légal | Portail des Caudaciens | Paiement en ligne culture | Plan

La Mairie | Découvrir la ville | Vos enfants | Temps libre | Emploi | Solidarité et santé | Cadre de vie

Accueil > Cadre de vie > L'urbanisme > Modification PLU de La Queue-en-Brie

L'urbanisme

Le cadre de vie passe par un urbanisme maîtrisé et respectueux des équilibres. Telles sont les priorités de la ville de La Queue-en-Brie.

- Modification PLU de La Queue-en-Brie
- Autorisations d'Urbanisme
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Taxe d'aménagement
- Démarche PPAEN
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- Le droit de préemption urbain
- Antenne relais

Modification PLU de La Queue-en-Brie

En accord avec la ville de La Queue-en-Brie, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 janvier 2024.

Cette modification vise les objectifs suivants :

- Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;
- Procéder à des ajustements réglementaires ;
- Rectifier des erreurs matérielles ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence.

Une concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du **11 juillet 2024 à 9h00** au **13 septembre 2024 à 17h00** , et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Les sites internet de la commune de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;
- La mise à disposition du dossier et de registres papiers destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - De la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie, 12 Route de Brie, 94510 La Queue-en-Brie aux heures d'ouverture du service, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
 - De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> ;

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr .

Lire aussi

- Autorisations d'Urbanisme
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Taxe d'aménagement
- Démarche PPAEN
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- Le droit de préemption urbain
- Antenne relais
- Procédure de participation du public par voie électronique (PPVE)
- Nouveau : une aide financière à la rénovation énergétique en copropriété

⇒ **FACEBOOK DE LA QUEUE-EN-BRIE :**

Ville de La Queue en Brie
11 juillet, 09:00 · 🌐

[Concertation publique : Modification du PLU de La Queue-en-Brie]
En accord avec la Ville de La Queue-en-Brie, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 janvier 2024.
Cette modification vise les objectifs suivants :
📍 Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;... [En voir plus](#)

SUDESTAVENIR.FR

PLU La Queue-en-Brie
Retrouvez le Plan Local d'Urbanisme en vigueur dans la ville de La Queue-en-Brie, plan approu...

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Écrivez un commentaire

Publications

Filtres



Ville de La Queue en Brie

11 juillet, 09:00 · 🌐



[Concertation publique : Modification du PLU de La Queue-en-Brie]

En accord avec la Ville de La Queue-en-Brie, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 janvier 2024.

Cette modification vise les objectifs suivants :

📍 Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;

📍 Procéder à des ajustements réglementaires ;

📍 Rectifier des erreurs matérielles ;

📍 Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence.

👉 Une concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du 11 juillet 2024 à 9h00 au 13 septembre 2024 à 17h00 , et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

▶ Les sites Internet de la commune de de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;

▶ La mise à disposition du dossier et de registres papiers destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :

➡ De la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie, 12 Route de Brie, 94510 La Queue-en-Brie aux heures d'ouverture du service, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

➡ De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant 📄 <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue...>

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

✉ concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr

<https://sudestavenir.fr/.../plan-local-durbanisme-la.../>

Imprim écrans Facebook La Queue en Brie du 11 juillet 2024

⇒ PANNEAUX LUMINEUX DE LA VILLE DE LA QUEUE-EN-BRIE :



Adresses ville :

- Un sur la rue Georges Pompidou,
- Un sur la route de Villiers,
- Un sur le site de l'église rue Jean Jaurès,
- Un proche du collège Jean Moulin,
- Un sur le parvis de l'hôtel de ville,
- Et le dernier sur le rond-point du stade Robert Barran.

2.3 Les dossiers papiers consultables

Des dossiers ont été mis à disposition du public du 11 juillet 2024 au 13 septembre 2024 à la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA et à la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie durant les horaires d'ouverture des lieux soit le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier comprenait un registre papier, les projets de notice de présentation, du plan de zonage et OAP ainsi que l'arrêté engageant la procédure et la délibération fixant les modalités de concertation.

Des registres papiers accompagnaient ces dossiers mis à disposition du public afin que puissent être recueillies les remarques et propositions du public.


Deux remarques ont été apportées aux registres des dossiers de modification consultable en mairie de La Queue en Brie. Aucune remarque n'a été inscrite sur le registre consultable au siège à Créteil.

2.4 Les dossiers consultables en ligne

Le dossier était consultable sur les sites internet de la ville et de GPSEA. Cette mise à disposition a eu lieu du 11 juillet 2024 au 13 septembre 2024.

Un site de registre numérique a été ouvert afin de pouvoir consulter le dossier en ligne et déposer des observations : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie>.

De plus, une adresse de messagerie électronique a été créée afin de récolter les observations du public : concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr.




La Queue-en-Brie

Le site des Caudaciens

Affichage légal Portail des Caudaciens Paiement en ligne culture Plan

La Mairie Découvrir la ville Vos enfants Temps libre Emploi Solidarité et santé Cadre de vie

Accueil > Cadre de vie > L'urbanisme > Modification PLU de La Queue-en-Brie >

Modification PLU de La Queue-en-Brie

En accord avec la ville de La Queue-en-Brie, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 janvier 2024.

Cette modification vise les objectifs suivants :




- Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;
- Procéder à des ajustements réglementaires ;
- Rectifier des erreurs matérielles ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence.

Une concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du **11 juillet 2024 à 9h00 au 13 septembre 2024 à 17h00**, et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Les sites Internet de la commune de de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;
- La mise à disposition du dossier et de registres papiers destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - De la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie, 12 Route de Brie, 94510 La Queue-en-Brie aux heures d'ouverture du service, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
 - De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> ;

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr.

Je télécharge...

- > la délibération Plan local d'urbanisme - Modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de La Queue-en-Brie - Fixation des modalités de concertation
- > L'ARRETE DU PRESIDENT ENGAGEANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE
- > 2 - Notice de présentation
- > 3 - OAP modifiée
- > 4 - Plan_de_zonage

Lire aussi

- > Autorisations d'Urbanisme
- > Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- > Taxe d'aménagement

sudest Notre territoire ▾ Nos grands projets ▾ Votre quotidien ▾ Travailler & entreprendre ▾

Plan Local d'Urbanisme

Accueil > Notre territoire > Compétences > Aménagement et développement > Plan Local d'Urbanisme > **PLU La Queue-en-Brie**

La Queue-en-Brie

Procédure en cours

• Modification de droit commun n°1 engagée le 12 janvier 2024

Par arrêté du Président n° **AP2024-001** en date du 12 janvier 2024, une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Queue-en-Brie a été engagée afin de :

- Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne »;
- Procéder à des ajustements règlementaires;
- Rectifier des erreurs matérielles;
- Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence;

Par délibération n° **CT2024.1/011-3** en date du 7 février 2024, GPSEA a fixé les modalités de la concertation relative à la modification en cours.

Une concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du **jeudi 11 juillet 2024 à 9h00 au vendredi 13 septembre 2024 à 17h00**, et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Les sites Internet de la commune de La Queue-en-Brie (laqueueenbrie.fr) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr);
- La mise à disposition du dossier et de registres papiers destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - De la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie, 12 Route de Brie, 94510 La Queue-en-Brie aux heures d'ouverture du service, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00;
 - De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> :

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr** :

Le dossier de concertation est consultable en ligne :

- Arrêté n° AP2024-001 engageant la procédure
- Délibération n° **CT2024.1/011-3** fixant les modalités de concertation
- Notice de présentation
- OAP modifiée
- Projet de plan de zonage
- **Evaluation environnementale**

Capture écrans Ville de La Queue-en-Brie et GPSEA en date du 11/07/2024

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

OUVERT LE 11/07/2024 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 13/09/2024 À 17 HEURES

En accord avec la Ville de La Queue-en-Brie, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) le 12 janvier 2024.

Cette modification vise les objectifs suivants :

- Permettre la réalisation d'un projet de logements sur le site « Chemin de la Montagne » ;
- Procéder à des ajustements règlementaires ;
- Rectifier des erreurs matérielles ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec les prescriptions du SAGE Marne Confluence.

Une concertation auprès du public sera organisée par GPSEA du jeudi 11 juillet 2024 à 9h00 au vendredi 13 septembre 2024 à 17h00, et a pour objet la mise à disposition du projet de modification du PLU au public sur :

- Les sites Internet de la commune de La Queue-en-Brie (www.laqueueenbrie.fr) et de GPSEA (www.sudestavenir.fr) ;
- La mise à disposition du dossier et de registres papiers destinés à recevoir les observations du public au sein des locaux :
 - o De la Direction de l'urbanisme de la mairie de La Queue-en-Brie, 12 Route de Brie, 94510 La Queue-en-Brie aux heures d'ouverture du service, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
 - o De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000, Créteil, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations sur les registres papiers, tenus à sa disposition dans chacun des lieux susmentionnés ainsi que sur le registre dématérialisé accessible via le lien suivant : <https://www.registrenumerique.fr/concertation-plu-laqueue-en-brie> ;

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : concertation-plu-laqueue-enbrie@mail.registre-numerique.fr ;

CONCERTATION SUR LA MODIFICATION N°1 PLU DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE

OUVERT LE 11/07/2024 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 13/09/2024 À 17 HEURES

LE PROJET

[Retour à l'accueil](#)

DOSSIER

Conformément aux termes de l'Arrêté n°2024/ICPE/182, l'ensemble du dossier d'enquête est consultable en version numérique ci-dessous :

Tout déployer

Tout fermer

1- Pièces administratives

AP2024-001 Arrêté engageant la procédure modif 1 PLU LOB	116.63 Ko	🔍	📄
240705 LaQueue en Brie modif Evaluation Environnementale	9.92 Mo	🔍	📄
deliberation-modalitesconcertation	137.91 Ko	🔍	📄

2 - Notice de présentation

2.77 Mo 🔍 📄

3 - OAP modifiée

349.29 Ko 🔍 📄

4 - Plan de zonage

64.77 Mo 🔍 📄

[Retour à l'accueil](#)

Capture écrans registre numérique en date du 11/07/2024

Statistiques de consultation du registre dématérialisé :

- Nombre de visiteurs : 790
- Nombre de visites : 1435
- **Observations publiées : 174**
- Nombre de téléchargements documents : 159
- Nombre de visualisations documents : 158

3. Bilan de la concertation

- Le registre numérique comporte 174 observations lesquelles sont traitées sous forme de tableau classées par thème.

Afin de faciliter la lecture du bilan de la concertation, le recueil du registre numérique ainsi qu'un tableau de réponses aux observations sont versés en annexe du présent document.

- 2 observations ont été déposées sur le registre papier disponible sur la commune de La Queue-en-Brie.

⇒ **1^{ère} contribution :**

Madame, SCHLEUNIGER
9, rue de Paris
94510 La Queue en Brie

La Queue en Brie le 20 août 2024


J'habite le lotissement de La Pierre Lais depuis 1990 et j'ai assisté à la présentation, le 18 juin 2024, du projet d'aménagement de 4 ha Chemin de la Montagne à l'emplacement de l'ancienne zone artisanale.

En conformité avec le nouveau PLU de février 2024 l'aménageur annonce la construction de 467 logements (soit plus de 100 logements par ha : immeubles R+3+comble et pavillons) avec 1 seule place de parking par logement et prévoit les sorties Chemin de la Montagne. Le retrait des constructions serait de seulement 4m par rapport à cette voirie.

Compte tenu de l'environnement pavillonnaire existant, du cadre offert par la vallée de Morbras et le Chemin de la Montagne avec ses 2 maisons anciennes figurant sur les cartes postales de notre communes, Je m'oppose à ce projet avec

- Une telle densité de logements
- Des immeubles de plus de 10 m de haut
- L'absence de réels espaces verts pour les enfants.
- L'insuffisance de places de parkings (compter au moins 2 voitures par logement)

Enfin, rien n'a été prévu pour la scolarisation des enfants et la circulation route de Combault et ses embouteillages jusqu'à la balise de priorité route de Sébastopol.



⇒ **2^{ème} contribution :**

Monsieur et Madame Mahuteau

30 rue de Stockholm 94510 La Queue-en-Brie

Le Mardi 3 Septembre 2024

Habitant la commune depuis 1983 et appréciant le caractère verdoyant de celle-ci, nous sommes alarmés par le projet d'habitations prévu chemin de la Montagne.

Le projet est démesuré en regard de la superficie du terrain et le seul accès en voiture par le chemin de la Montagne semble bien insuffisant en cas de problèmes.

La scolarisation des nombreux enfants supplémentaires n'est pas envisagée.



Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération du conseil territoire précitée ont été mises en œuvre.

La mise en place des registres papiers et du registre numérique ont permis de recueillir 176 observations.

Cette concertation a permis d'associer la population dans le processus de modification du PLU de la commune de La Queue-en-Brie, et notamment :

- aux caudaciens de prendre connaissance du projet de modification et des objectifs visés ;
- de répondre aux interrogations des habitants ;
- d'apporter des éléments constructifs au projet de modification.

Il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation menée dans le cadre du projet de modification du PLU.

Ce bilan est destiné à être joint au dossier d'enquête publique conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement.